

CULTURE**Association Quai des Voix**

Convention d'aide à projet «Mana »

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Quai des Voix a pour objet l'animation d'un lieu de formation, de transmission et de création spécialisé dans les traditions vocales et les technologies nouvelles.

Par là-même, elle participe pleinement à la vie culturelle de la Ville, notamment par :

- la diversité de ses activités de diffusion musicale (pays d'origine, styles, musiciens, instruments ...),
- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (actions d'insertion, ateliers).

Aussi, la Ville souhaite soutenir la réalisation du projet « Mana », création et improvisation vocale dont la culture est fondée principalement sur la pratique et la connaissance des musiques du monde et des musiques « actuelles ». Ce spectacle a été mené par l'association Quai des Voix dans le courant de l'hiver 2010 ; il est suivi d'ateliers pédagogiques dans le cours de l'année auprès de la population d'Ivry. L'association a formulé une demande de subvention auprès de la Ville afin de l'aider à continuer de concrétiser et programmer spectacles et ateliers autour de cet événement. La subvention municipale proposée pour encourager cette initiative est à hauteur de 3 000 €.

Le montant et les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont consignées dans la convention d'aide à projet ci-annexée.

L'association s'engage notamment à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

La convention est conclue pour la réalisation du projet sur la saison 2010/2011.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'aide à projet à passer avec l'association Quai des Voix.

La dépense en résultant est imputée au budget communal 2010.

P.J. : - convention,
- descriptif du projet.

CULTURE

Association Quai des Voix

Convention d'aide à projet «Mana »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 28 janvier 2010 attribuant les aides aux associations rayonnant sur le territoire ivryen,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que par ses actions d'animation d'un lieu de formation, de transmission et création spécialisée dans les traditions vocales et les technologies nouvelles, l'association Quai des Voix participe pleinement à la vie culturelle de la Ville,

considérant que l'initiative « Mana » entre dans le cadre des aides à projets aux associations culturelles,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec l'association Quai des Voix pour la tenue de la manifestation «Mana» et des ateliers pédagogiques afférents sur le territoire ivryen durant la saison 2010/2011 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera à l'association Quai des Voix une subvention de 3 000 € afin de soutenir le projet susvisé.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est imputée au budget communal 2010.

RECU EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 24 SEPTEMBRE 2010